des fonds qui leur sont confiés. Alors leur intérêt est de ruiner les autres commerçants en achetant plus cher qu'eux et en vendant à meilleur marché. Ils multiplient par là le droit de commission et les autres bénéfices permis et illicites. Le moyen le plus simple et le plus certain d'empêcher les accaparements est donc dans la liberté la plus parfaite, sans prohibition, sans injonctions, surtout sans permissions particulières, ni commissions pour le public.

IV

Ce préjugé a comme tant d'autres ses racines dans l'ignorance des populations, qui, faute d'instruction économique, s'en fient aux premières apparences, et dans les notions erronées qu'on a longtemps eues et que certains administrateurs ont encore sur la propriété, l'échange et la formation des prix, le rapport du producteur avec le consommateur, etc. Le public, par exemple, oublie que la hausse des subsistances a pour cause première la rareté, la disette, et s'en prend aux cultivateurs et aux agents commerciaux, qu'il accuse de produire artificiellement la hausse des prix, qui est dans leur désir, mais qui, généralement parlant, n'est pas dans leur pouvoir, par suite de l'ordre naturel établi dans les choses de ce monde par l'ordonnateur suprême. La hausse des prix peut profiter (il n'en est pas toujours ainsi) à ces mêmes producteurs ou agents commerciaux, mais il y a précisément dans ce profit un appât à la libre concurrence des producteurs et des capitalistes, qui ne tardent pas à mettre fin à ce monopole transitoire, qui est le résultat d'un accident climatérique et des circonstances humaines ou particulières qui ne sont pas au pouvoir de ceux qui en profitent.

En partant de ce faux point de vue, on conçoit que l'hostilité de l'opinion a d'autant plus d'aliments que la production agricole est plus arriérée, que le commerce est moins étendu, que la circulation des subsistances est plus empêchée par les obstacles matériels et par les obstacles administratifs, par le manque de voies de circulation, l'insécurité des routes, par les douanes locales, par les règlements des marchés, etc., etc., — toutes entraves qui avaient jadis pour effet (ou qui ont encore pour effet dans les pays arriérés) de produire la stagnation, la rareté, la hausse des prix.

Or, il est important de remarquer ici que ces entraves ne facilitent pas, comme on le dit souvent et comme on l'a écrit tant de fois, l'approvisionnement, et qu'elles empêchent, au contraire, que ses opérations ne se multiplient et n'affectent, par leur nombre, le caractère de spéculation et de commerce rationels des grains, et ne produisent l'abondance et le bon marché. Lorsque les communications sont difficiles, lorsque le commerce n'est pas organisé et incessant, la moindre opération en grains semble être la cause de la cherté, aux populations toujours prêtes à crier à l'accaparement et à la spoliation. Si l'approvisionnement, chose si grave et si considérable dans l'économie des villes, est devenue de nos jours l'objet d'une préccupation secondaire pour les administrations, c'est uniquement parce que les spéculateurs ou accaparenrs ont pu multiplier leurs opérations et leurs manœuvres, grâce aux facilités matérielles et nombreuses qu'ils ont pu avoir.

En France, cette hostilité s'est accrue dans le dernier siècle par le fait, et plus tard, par le souvenir d'une association fameuse qui a reçu de l'indignation publique la dénomination de *pacte de famine*. On dit que cette compagnie, formée vers le commoncement du siècle (1730), s'était plus tard constituée sous les auspices de l'autorité du roi ; qu'elle se composait de financiers, de gouverneurs et d'intendants de province, de magistrats et d'administrateurs ; qu'elle agissait avec des capitaux énormes, et qu'elle